



Communiqué commun INPH et CPH du 30 septembre 2008

Grève des PH (Praticiens Hospitaliers) les 16 et 17 octobre 2008

RETRAITE DES PH : travailler plus longtemps et cotiser plus pour gagner moins...

Malgré le refus des Intersyndicats de PH de cautionner le projet de réforme général de l'IRCANTEC et l'opposition exprimée au Conseil d'Administration par la majorité des centrales syndicales (FO, CGT, FSU), le décret et l'arrêté interministériels rendant réglementaires les mesures avalisées par le CA ont été publiés au Journal Officiel le 24 septembre 2008. Cette réforme va pénaliser lourdement la retraite des Praticiens Hospitaliers puisque la pension IRCANTEC en constitue la majeure partie, contrairement aux autres salariés de l'IRCANTEC qui ne cotisent que sur une période courte de leur carrière.

Avec l'augmentation du prix d'achat du point et la diminution du taux de rendement, **la réforme pénalisera tous les PH et particulièrement les plus jeunes** : malgré l'augmentation des cotisations, un PH en début de carrière ne pourra espérer qu'une retraite d'environ un tiers de son dernier salaire (déjà érodé par une progression inférieure à celle de l'inflation !), comme le montre la simulation par tranche d'âge ci-dessous :

Age en 2008	Pension de retraite à 65 ans (SS + Ir cantec)	Pourcentage du dernier revenu (13 ^e Ech. + ISPE)	Baisse de retraite (par rapport à 2008)
30 ans	2 800 Euros / mois	36%	- 34%
40 ans	3 085 Euros / mois	40%	- 27%
50 ans	3 455 Euros / mois	44%	- 18%
60 ans	3 950 Euros / mois	51%	- 6%
65 ans retraité en 2008	4 220 Euros / mois	54%	Sans modification

Alors que rien dans les comptes de l'IRCANTEC ne justifiait ces mesures prises en urgence, cette baisse drastique des retraites représente une véritable rupture du contrat social et fera encore reculer l'attractivité de l'hôpital.

Pour neutraliser l'effet de cette réforme extrêmement agressive, les Intersyndicats ont proposé la mise en place de nouvelles mesures particulières aux PH. Après plusieurs rencontres, aucune réponse sérieuse n'a été faite par les Ministère de la Santé et des Finances : **les quelques mesures spécifiques envisagées sont totalement insuffisantes pour compenser la dégringolade du niveau de la retraite.**

En conséquence l'INPH et la CPH ont lancé un mot d'ordre de grève des soins pour les jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2008

L'INPH et la CPH exigent :

- 40 annuités pour une pension sans minoration,
- Objectif de taux de remplacement à 75%,
- Intégration de toutes les astreintes dans l'assiette de cotisation dès le premier euro, comme il était prévu dans le protocole du 31 mars 2005 qui n'a pas été respecté.
- Instauration d'un troisième niveau de retraite et de prévoyance sociale pouvant prendre la forme d'un plan d'épargne retraite abondé par l'employeur.
- Intégration de toutes les indemnités dans l'assiette de cotisation: Indemnité de service public exclusif, indemnité sectorielle et de liaison, indemnité multi-établissements, PCV.
- Pour les PH à temps partiel, extension de l'assiette de cotisation à 100% du salaire et proratisation du plafond annuel de la sécurité sociale permettant de cotiser à la tranche B de l'IRCANTEC,
- Un siège de PH par intersyndicale au Conseil d'administration de l'IRCANTEC.